



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-338

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2023-06-16-00009 - Arrêté autorisant M. Christophe GRUAULT à organiser une manifestation nautique intitulée « L'Europe à la rame », le 18 juin 2023, dans le port de l'Arsenal à Paris (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Île de France, Préfecture de Paris / Affaires juridiques

75-2023-06-02-00019 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20ème arrondissement de la ville de Paris (4 pages)

Page 7

Préfecture de la Région d'Île de France, Préfecture de Paris / Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2023-06-19-00003 - Rectificatif du 19 juin 2023 du recueil des actes administratifs spécial (nominatifs) n° 75-2023-335 publié le 16 juin 2023, en raison d'une erreur matérielle, la dernière de la partie relative aux « délégués suppléants » de l'annexe de l'arrêté n°75-2023-06-16-00007 du 16 juin 2023 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs de Paris à l'occasion du scrutin du 24 septembre 2023 n'ayant pas été reproduite dans ce recueil après la page 76 du recueil (2 pages)

Page 12

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2023-06-16-00009

Arrêté autorisant M. Christophe GRUAULT à
organiser une manifestation nautique intitulée «
L'Europe à la rame », le 18 juin 2023, dans le port
de l'Arsenal à Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ N°
autorisant M. Christophe GRUAULT à organiser une manifestation nautique
intitulée « L'Europe à la rame », le 18 juin 2023,
dans le port de l'Arsenal à Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code des transports et notamment les articles R. 4241-1 à 71 relatifs au règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014238-0013 du 26 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur le réseau fluvial de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du préfet de police n°2019-00621 du 17 juillet 2019 réglementant la mise en place de dispositifs de secours prévisionnels à l'occasion de rassemblement de personnes sur ou à proximité de l'eau à Paris ;

Vu la demande d'autorisation d'organiser la manifestation nautique « L'Europe à la rame », dans le port de l'Arsenal à Paris le 18 juin 2023, déposée par Monsieur Christophe Gruault le 18 mai 2023 ;

Vu l'avis du service des canaux de la Ville de Paris du 5 juin 2023;

Vu l'avis de la préfecture de police de Paris daté du 7 juin 2023, reçu le 15 juin 2023 ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article R. 4241-38 de code des transports et sans préjudice d'autres régimes d'autorisation applicables, M. Christophe GRUAULT est autorisé à organiser une manifestation nautique intitulée « L'Europe à la rame », le 18 juin 2023, dans le port de l'Arsenal à Paris.

Cette manifestation consiste en une navigation dans le chenal de navigation sur une embarcation non motorisée, entre 11h15 et 11h45.

ARTICLE 2

Un avis à la batellerie sera émis par le service des canaux de la ville de Paris pour prévenir les usagers du réseau fluvial de l'arrêt de navigation suivant :

- dimanche 18 juin 2023, entre 11h15 et 11h45, dans le port de l'Arsenal à Paris.

L'organisateur devra respecter les horaires fixés sur cet avis à la batellerie.

ARTICLE 3

Toute personne embarquée devra porter un gilet de sauvetage.

L'organisateur est responsable de tout accident qui pourrait survenir aux participants, aux usagers de la voie d'eau et aux ouvrages publics du fait du déroulement de cette manifestation.

L'organisateur évitera l'accumulation du public sur le quai à proximité immédiate du plan d'eau.

Il veillera à ne laisser aucun matériel lié à la manifestation sur le Domaine public fluvial de la Ville de Paris, au terme de la période indiquée sur cette autorisation.

L'organisateur se conformera à l'arrêté préfectoral n°2019-00621 du 17 juillet 2019 réglementant la mise en place de dispositifs de secours prévisionnels pour les événements dont les caractéristiques rendent prévisible le risque de noyade à Paris.

L'organisateur veillera à assurer la sécurité des personnes présentes en maintenant une écoute permanente du trafic avec les usagers de la voie d'eau par le biais de la radio VHF sur le canal.

L'organisateur devra être en possession de toutes les autorisations nécessaires auprès des gestionnaires des zones occupées.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à M. Christophe GRUAULT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur son site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Il est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

ARTICLE 5

Le préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et la maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en qui le concerne.

Fait à Paris, le 16 juin 2023

Le Préfet de la Région d'Île-de France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-06-02-00019

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2016-11-10-014
du 10 novembre 2016 portant création du
conseil citoyen du 20ème arrondissement de la
ville de Paris

**Cabinet
Service de coordination des affaires parisiennes**

ARRETE N°

modifiant l'arrêté N°75-2016-11-10-014

**du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du
20ème arrondissement de la ville de Paris**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment les « dispositions relatives aux conseils citoyens » précisées aux articles 153 à 156 ;
- VU** le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et le vote du contrat de ville au conseil de Paris ;

VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 07 mai 2015 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement de la Ville de Paris ;

Considérant que la ville de Paris et la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du contrat de ville à travers les États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014 ;

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire ;

Considérant la réunion entre l'État, la Ville et les représentants des conseils citoyens parisiens du 28 mai 2021 au cours de laquelle il a été décidé de procéder à la modification des arrêtés portant création des conseils citoyens, dans le but d'actualiser la composition de ces derniers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement ;

ARRETE

Article 1:

L'arrêté n°75-2016-11-10-014 du 10 novembre 2016 portant création du conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement de Paris est modifié par le présent arrêté en son article 4.

Article 2 :

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont il est issu, et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, le conseil citoyen est animé par un groupe moteur dont la liste des membres (dite « liste principale »), révisable, si nécessaire annuellement, est annexée au présent arrêté.

Article 3:

Le conseil citoyen du 20^{ème} arrondissement est composé, d'une part, d'habitants prioritairement tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège des habitants), d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège des acteurs locaux).

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00

Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-ile-de-france/>

Sa composition tend à la représentativité des différentes composantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville du 20ème arrondissement.

La liste principale des membres du conseil citoyen comprend :

- au titre du collège habitants : 3 membres ;
- au titre du collège des acteurs locaux : 3 membres ;

Article 4:

Est annexé au présent arrêté la liste des habitants et des acteurs locaux siégeant au conseil citoyen du 20ème arrondissement de Paris.

Cette liste est susceptible d'être modifiée annuellement, par tirage au sort, à partir des listes complémentaires tenues au « fil de l'eau » ou proposées en tant que de besoin.

Article 5:

Le Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 17 mars 2023

Le préfet, directeur de cabinet,

Signé

Christopher NOËL DU PAYRAT

ANNEXE

Liste principale

I. Collège des habitants – liste nominative

| Nom | Prénom |
|----------|-----------|
| JLAIEL | Amel |
| LE QUERE | Béatrice |
| NEDELLEV | Véronique |

I. Collège des associations et acteurs locaux (dit « collège des acteurs locaux »)

| Structure | Adresse du siège |
|--|---|
| AMI 20 : HEN François | 81 rue Haxo, 75020 Paris |
| AMICALE CNL | 52 rue des Panoyaux, 75 020 Paris |
| AMICALE DES LOCATAIRES ET AMICALE DES LOCATAIRES SQUARE D'AMIENS | c/o Mme Ollivier 126 Bd Davout, 75020 Paris |

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-06-19-00003

Rectificatif du 19 juin 2023 du recueil des actes administratifs spécial (nominatifs) n° 75-2023-335 publié le 16 juin 2023, en raison d'une erreur matérielle, la dernière de la partie relative aux « délégués suppléants » de l'annexe de l'arrêté n°75-2023-06-16-00007 du 16 juin 2023 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs de Paris à l'occasion du scrutin du 24 septembre 2023 n'ayant pas été reproduite dans ce recueil après la page 76 du recueil

RECTIFICATIF

**Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

Rectificatif du 19 juin 2023 du recueil des actes administratifs spécial (nominatifs) n° 75-2023-335 publié le 16 juin 2023, en raison d'une erreur matérielle, la dernière de la partie relative aux « délégués suppléants » de l'annexe de l'arrêté n°75-2023-06-16-00007 du 16 juin 2023 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs de Paris à l'occasion du scrutin du 24 septembre 2023 n'ayant pas été reproduite dans ce recueil après la page 76 du recueil,

Après la page 76, lire ci-après et en page suivante la suite du tableau :

| Civilité | NOM | Nom d'usage | Prénom | Prénoms suivants éventuels |
|----------|-----------|----------------|-----------|------------------------------|
| Madame | VARGA | | Annamaria | |
| Monsieur | LAPHITZ | | Pierre | François |
| Madame | DUGAST | | Ilona | Tara, Imamah |
| Monsieur | LESUEUR | | Simon | Tony, Maurice |
| Madame | ARCE ROSS | | Flore | |
| Monsieur | LIBLIN | | François | Eric, Nicolas |
| Madame | CORBI | | Lola | Marie, Loïna |
| Monsieur | MARTIN | | Nicolas | Gérard, Raymond |
| Madame | SALVETTI | | Maria | Silvia, Giovanna |
| Monsieur | DERVAUX | | Arnaud | Christian, Gaston, Raymond |
| Madame | HAEGY | | Michelle | Yvette |
| | | | | |
| Madame | FILLOUX | | Audrey | |
| Monsieur | LEVENEUR | | Martin | Marie, Etienne |
| Madame | LEON | | Héloïse | Denise, Marie-Ange, Adalgise |
| Monsieur | BESNARD | | Jonathan | Roger, Michael |
| Madame | ROSANT | KORSEC | Brigitte | |
| Monsieur | CREPINEAU | | Teddy | Kevin, Charlie |
| Madame | PIMONT | | Camille | Anne, Jeanne |
| Monsieur | BEAUMONT | | Arnaud | Nicolas |
| Madame | DUBOIS | DUBOIS-BESNARD | Arlette | Marie- Jeanne |

| | | | | |
|----------|------------|--|-----------|------------------------|
| Monsieur | VALLIN | | Arnauld | Edouard, Robert |
| Madame | GAS | | Jessamine | Marie, Shirin |
| Monsieur | HALIMI | | Maxime | Jacques |
| Madame | MAZOUNI | | Sophia | |
| Monsieur | NEMECEK | | Carel | Georges |
| Madame | AGULHON | | Laure | Catherine |
| Monsieur | TAPHOUREAU | | Jean-Paul | |
| Madame | GRASSET | | Laetitia | Laure |
| | | | | |
| Madame | FILOCHE | | Emma | Lilith Renée Géraldine |
| Monsieur | FLAMENT | | Damien | Kevin |
| Madame | JOLY | | Catherine | Jeanne, Chantal |
| | | | | |
| Monsieur | MANET | | Philippe | Jules, Adrien, Joseph |
| Madame | MAURY | | Julie | Anne |
| Monsieur | DUQUERROIR | | Simon | |